



PROGRAMME DE LA MISE EN PLACE DU CENTRE DE RECUPERATION ET D'HEBERGEMENT DES ENFANTS DE L'ITURI (C.R.H.E.I)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La République Démocratique du Congo (RDC) fait face à une crise humanitaire depuis trois décennies particulièrement dans sa partie Est à cause de la prolifération des groupes armés. Les actions pernicieuses de ces groupes rétrogrades occasionnent d'innombrables dommages en termes de pertes en vies humaines, dégâts matériels et des déplacements massifs des populations civiles. Ces groupes armés commettent multiples exactions sous forme de tueries, viols des femmes, enrôlement forcé des enfants et destruction à grande échelle des infrastructures communautaires qui se répercutent par la détérioration du tissu socio-économique local, la réduction de l'offre des services sociaux de base ainsi que l'affaiblissement de l'autorité de l'État.

Les conflits armés ont eu un impact dévastateur sur la vie des habitants de cette région, en particulier les enfants. Beaucoup d'entre eux ont été séparés de famille, traumatisés et exposés à des violences.

Selon les données récentes du HCR et de l'OCHA, le nombre de déplacés internes dans le pays est estimé à plus de 7 millions, dont la majorité se concentre dans ces provinces. Ces populations, contraintes d'abandonner leurs villages et leurs terres, vivent dans des conditions précaires : absence d'abris décents, insécurité alimentaire, manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'eau potable.

Les rapports du CICR¹ confirment une situation humanitaire alarmante, marquée par une augmentation des besoins en soins de santé d'urgence, en assistance alimentaire et en protection des civils.

¹ CICR - Rapport annuel du CICR pour 2023 (réf. les besoins humanitaires en RDC), Comité international de la Croix-Rouge, ,.Disponible sur <https://www.icrc.org/fr/rapport/rapport-annuel-du-cicr-pour-2023> ; CICR - RD Congo : « Tout ce qui nous reste, c'est la pauvreté », 17/09/2025 : Not. « les déplacements des

populations sont majoritairement liés aux conflits armés et autres situations de violence (81%), aux conflits intercommunautaires (8%), à l'insécurité (6%), et aux inondations (5%), selon

De son côté, le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC² a souligné la persistance de massacres, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la prolifération des milices locales et étrangères, particulièrement en Ituri et au Nord-Kivu.

Selon l'UNICEF, la Province de l'Ituri compte aujourd'hui plus de 1,3 million d'enfants non scolarisés, dont près de 130 000 enfants supplémentaires privés d'éducation à cause de la destruction ou de l'endommagement de plus de 290 écoles depuis le début de l'année 2025³. À cela s'ajoute le fait que seulement 4 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont inscrits à un programme préscolaire, ce qui limite fortement leurs chances de réussite éducative à long terme.

En termes de déplacements forcés, on estime qu'entre janvier et avril 2025, plus de 100 000 personnes ont fui leurs villages en Ituri⁴, dont environ la moitié sont des enfants. Cette situation accroît leur vulnérabilité face aux violences, au travail forcé et aux recrutements dans des groupes armés.

Toujours selon l'UNICEF, les violations graves des droits des enfants (enlèvements, mutilations, violences sexuelles, recrutement forcé) ont augmenté de 32 % par rapport à l'année précédente. Ces violations placent l'Ituri parmi les provinces les plus affectées du pays.

Du côté de la MONUSCO, les chiffres sont tout aussi alarmants. Entre juin et septembre 2024, au moins 663 civils ont été tués dans les violences en Ituri et au Nord-Kivu, dont 50 enfants. En 2022, les exécutions sommaires avaient déjà atteint 1 089 victimes dans la seule province de l'Ituri, dont 138 enfants, marquant une hausse de 28 % par rapport à 2021².

[=Kalehe%2C%20Sud%2DKivu%2C%20Est%20de%20RDC%20%E2%80%93%20Antoinette%2C,en%20biens%20essentiels%20de%20 m%C3%A9nage.](#)

² Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC - Rapport final sur la République démocratique du Congo adressé au Conseil de sécurité, Nations Unies, 3 juillet 2025 (S/2025/446) : Not. « L'occupation militaire par l'AFC/M23 des principaux centres urbains, notamment Goma et Bukavu, s'est accompagnée d'une recrudescence des graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Dans les zones occupées, des éléments de l'AFC/M23 et de la RDF ont mené une campagne de répression systématique marquée notamment par des exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires, des actes de torture, des disparitions forcées et des raids nocturnes sur les hôpitaux. La Province de l'Ituri est restée le théâtre de violences intercommunautaires persistantes entre la Coopérative pour le développement du Congo/Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (CODECO/URDPC) et le groupe armé Zaïre. La CODECO/URDPC est responsable de la majorité des violations recensées, notamment des massacres et des attaques contre des

l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) », Disponible sur <https://www.icrc.org/fr/article/rd-congo-tout-ce-qui-nous-reste-cest-la-pauvrete#:~:text=Il%20interdit%20le%20pillage%20tout,%C3%A0%20cause%20des%20affrontements%20arm%C3%A9s.&text>

² MONUSCO, République démocratique du Congo : en 2022, baisse des violations et atteintes aux Droits de l'Homme mais hausse du nombre de victimes en Ituri, (communiqué de presse), CP/OSMR/2023, Disponible sur

https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/cp_rdc_en_2022_baisse_des_violations_et_atteintes_aux_droits_de_lhomme_mais_hausse_du_nombre_de_victimes_en_ituri.pdf

sites accueillant des déplacés internes. Disponible sur <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n25/124/41/pdf/n2512441.pdf>

¹ UNICEF, RDC : En Ituri, l'escalade des violences et la baisse de l'aide humanitaire privent 130 000 enfants supplémentaires d'éducation, Communiqué de presse, 11 septembre 2025. Disponible sur <https://www.unicef.org/drcongo/communique-presse/ituri-escalade-violences-baisse-aide-humanitaire>

⁴ Not. 32 000 personnes déplacées vers Bule et Bunia, près de 300 000 personnes affectées par la suspension des opérations humanitaires, 40 000 personnes déplacées en situation de vulnérabilité dans les zones de santé de Rimba et Aunbga etc. Voir OCHA/RDC, RD Congo : Situation humanitaire dans la province de l'Ituri, Rapport de Situation No.3 (Le 7 avril 2025), Disponible sur <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congosituationhumanitair>

En matière de santé et de nutrition, plus de la moitié des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique en Ituri. En 2024, environ 18 600 enfants ont bénéficié d'une prise en charge pour malnutrition aiguë sévère. Mais en 2025, l'UNICEF estime que près de 38 700 enfants devraient être traités, alors que de nombreuses zones de la province ne disposent toujours pas de services nutritionnels opérationnels.³

Ainsi, la Fondation BAMANISA, active dans la Province de l'Ituri, a identifié un besoin urgent de créer un centre de récupération et d'hébergement pour remédier à cette crise. La création d'un centre de récupération et d'hébergement pour les enfants de l'Ituri répond à une nécessité urgente face aux défis auxquels les enfants sont confrontés.

En fournissant un espace sûr, un soutien psychologique, un accès à l'éducation et en encourageant les liens communautaires, nous pouvons contribuer à transformer la vie de nombreux enfants et leur offrir un avenir meilleur.

Ce projet a pour objectif de fournir un environnement sûr et propice au développement des enfants vulnérables dans cette région du Congo.

Le contexte de ce projet se fonde sur plusieurs facteurs critiques :

1. Contexte Socio-Politique

Conflits Armés : L'Ituri a été marqué par des conflits armés qui ont entraîné le déplacement de nombreuses familles. Les enfants se retrouvent souvent séparés de leurs parents ou orphelins, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la pauvreté.

¹ UNICEF France, En Ituri, l'intensification des violences prive 130 000 enfants supplémentaires d'éducation et accroît la malnutrition infantile, 12 septembre 2025. Disponible sur <https://www.unicef.fr/article/rdcen-ituri-intensification-des-violences-prive-130-000enfants-supplementaires-deducation>.

Instabilité Politique : L'instabilité politique continue d'affecter la vie quotidienne des enfants, limitant leur accès à des services essentiels.

2. Conditions de vie

Pauvreté : Une grande partie de la population vit dans la pauvreté, ce qui impacte directement les conditions de vie enfants. Beaucoup d'entre eux souffrent de malnutrition et d'accès limité à des soins de santé.

Accès à l'Éducation : Bien que l'éducation soit théoriquement gratuite, de nombreux enfants ne peuvent pas aller à l'école en raison des frais connexes (uniformes, fournitures scolaires) ou de l'insécurité.

En somme, les besoins identifiés incluent :

- **Protection immédiate** : fournir un hébergement sûr et des soins essentiels aux enfants affectés.
-
- **Réhabilitation psychosociale et éducative** : restaurer l'accès à l'éducation et à un encadrement psychosocial adapté.
 - **Réinsertion sociale** : faciliter la réintégration dans les familles ou communautés d'accueil.

Le programme répond à ces besoins en mettant en place une approche intégrée et durable, conforme aux standards nationaux et internationaux de protection de l'enfance.

3. Enfants en Situation de Vulnérabilité

Orphelins et Enfants de la Rue : De nombreux enfants ont perdu leurs parents en raison de la violence ou de maladies. Ils vivent souvent dans la rue, exposés à divers dangers.

Exploitation et Maltraitance : Les enfants sont parfois victimes d'exploitation, y compris le travail forcé et la traite même au sein de leurs familles biologiques ou adoptifs. Des cas de violence physique et psychologique sont également rapportés.

4. Santé et Nutrition

Malnutrition : La malnutrition est un problème grave, avec de nombreux enfants souffrants de malnutrition aiguë ou chronique. Cela affecte leur développement physique et cognitif.

Accès aux Soins de Santé : L'accès aux soins de santé est limité, avec des infrastructures souvent inadaptées et un manque de personnel médical.

5. Protection et Droits des Enfants

Manque de Protection : Les enfants sont souvent victimes de violations de leurs droits, y compris le recrutement dans des groupes armés, la violence sexuelle et le manque d'accès à la justice.

Initiatives de Protection : Bien qu'il existe des initiatives pour protéger les droits des enfants, elles sont souvent insuffisantes en raison du manque de ressources et de la corruption.

II. CADRE JURIDIQUE DU PROGRAMME

Le C.R.H.E.I. s'inscrit dans le respect et l'application des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant et au Droit International Humanitaire (DIH).

1. Textes Juridiques Internationaux Relatifs aux Droits des Enfants et au DIH

Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE - 1989, ONU) : Instrument fondamental qui guide l'ensemble du projet, notamment en ce qui concerne le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (**Art. 3**), le droit à la survie et au développement (**Art. 6**), le droit à la protection contre la violence, l'abus et l'exploitation (**Art. 19, 32, 34**), ainsi que le droit à l'éducation (**Art. 28**).

Droit International Humanitaire (DIH) : Les enfants, particulièrement touchés par les conflits en Ituri, ont droit à un respect et une protection particulière en vertu des Conventions de Genève et de leurs Protocoles Additionnels. Le projet répond spécifiquement à la nécessité de protéger les enfants de moins de 15 ans et de moins de 18 ans contre la participation aux hostilités (interdiction de recrutement et d'utilisation) et de leur fournir les secours matériels et la protection renforcée (**Art. 77 du Protocole I et Art. 4 du Protocole II aux IV Conventions de Genève**).

Protocole facultatif à la CDE concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (Mai 2000) : Vise à prévenir l'utilisation et l'exploitation d'enfants dans les conflits armés, alignant le projet sur les efforts de libération, de réinsertion sociale et de prévention du recrutement (**Principes de Paris**). **2. Cadre Régional Africain**

Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990) : Renforce la protection des enfants en contexte africain, y compris en période de conflit armé (**Art. 22**). La RDC est partie à cette Charte.

3. Législation Congolaise (RDC)

Loi n° 09/008 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant : Cette loi est le principal outil juridique national transposant les normes internationales. Elle énonce les droits fondamentaux et les mécanismes de protection de l'enfant en RDC.

Le centre agira conformément à cette loi pour la prise en charge des enfants vulnérables, notamment en matière de protection contre l'exploitation, d'accès à l'éducation et de soutien psychosocial.

Décret-loi n° 066 du 9 juin 2000 : Interdit le recrutement ou l'enrôlement et l'utilisation des enfants dans les forces et groupes armés.

III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

- 1. Nom du Projet :** Centre de Récupération et d'Hébergement des enfants de l'Ituri (CRHEI)
- 2. Localisation :** Province de l'Ituri, Avec Bunia comme lieu de principal établissement.
- 3. Public Cible :** Le centre de recueillement à pour cible les enfants âgés de 0 à 18 ans, en particulier ceux provenant de milieux défavorisés tels que :
 - **Enfants orphelins ou séparés :** Ceux qui ont perdu leurs parents en raison de conflits, de maladies ou d'autres circonstances tragiques et n'ayant aucune personne qui exerçant l'autorité parentale sur eux. (Réf. Art. 2, point 7 de Loi n° 09/008 du 10 janvier 2009)
 - **Enfants Démunis :** Enfants issus de familles pauvres qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins fondamentaux.
 - **Enfants en Situation de Risque :** Cela inclut les enfants victimes de violence, d'abus ou ceux qui vivent dans des environnements instables et dangereux.
 - **Enfants avec des Besoins Spéciaux :** Ceux qui ont des handicaps physiques ou mentaux et qui nécessitent un soutien supplémentaire.
 - **Communauté Locale :** La famille et la communauté environnante qui peuvent bénéficier de services de soutien, d'éducation ou de sensibilisation.

IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME

A. OBJECTIF GENERAL

La Fondation BAMANISA engagée et active dans la région de l'Ituri souhaite mettre en place un centre de récupération et d'hébergement pour les enfants dans le but de répondre aux besoins spécifiques de cette population vulnérable.

Ce centre vise à créer un environnement sain et sécurisant où les enfants peuvent grandir, apprendre et s'épanouir malgré les circonstances difficiles qu'ils peuvent rencontrer.

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Protection des enfants : Assurer un environnement sûr pour les enfants victimes de violences, de conflits ou d'abus, en leur offrant un refuge et en les protégeant des violences, abus et de l'exploitation.

Réinsertion sociale : Aider les enfants à se rétablir émotionnellement et psychologiquement, souvent après avoir subi des traumatismes, en leur fournissant un environnement stable et bienveillant. Travailler à la réintégration des enfants dans leurs communautés en facilitant leur retour et en sensibilisant les familles et la communauté sur les droits de l'enfant.

Accès à l'éducation :

- Fournir un accès à l'éducation formelle et informelle pour permettre aux enfants de continuer leur apprentissage et de développer des compétences.
- Proposer des programmes éducatifs pour favoriser l'apprentissage et le développement des compétences, permettant ainsi une meilleure intégration sociale et professionnelle future.

Soutien psychosocial :

- Offrir des services de soutien psychoéducatif pour aider les enfants à surmonter les traumatismes vécus et à reconstruire leur estime de soi.
- Proposer des programmes de soutien psychologique pour aider les enfants à surmonter les traumatismes qu'ils ont subis.

Sensibilisation des communautés :

- Éduquer les communautés sur les droits des enfants et promouvoir des pratiques visant à protéger les mineurs.
- Sensibiliser sur les droits de l'enfant et plaider pour des pratiques qui protègent les enfants en situation de crise.

Rassemblement des enfants :

- Collaborer avec les familles pour renforcer leur capacité à prendre soin de leurs enfants et à prévenir les situations de vulnérabilité.

- Faciliter le processus de réunification des enfants avec leurs familles lorsque cela est possible et sur.

V. CADRE ORGANIQUE

A. Organes de coordination et d'exécution

Le C.R.H.E comprend une coordination principale au niveau national et des antennes au niveau des provinces.

Au Niveau national, Cette coordination est composée de :

1. Une Direction Générale chargée de la coordination générale et de la planification des activités ;
2. Une Direction opérationnelle, chargée de la mise en œuvre des programmes éducatifs, sanitaires et psychosociaux ;
3. Un Service administratif et financier chargé de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
4. Un Comité technique d'appui, composé de représentants du Ministère ayant les Affaires Sociales Dans ses attributions, de la Division provinciale des Affaires Sociales et des partenaires associatifs et techniques.

Au niveau provincial, les antennes sont composées :

1. Des coordinations provinciales, organe de gestion et d'orientation stratégique dans les antennes ;
2. Un Service d'accueil et d'hébergement, responsable de la gestion des infrastructures et de la prise en charge quotidienne des enfants ;
3. Un Service psycho-social et éducatif chargé de la santé mentale, de la réhabilitation émotionnelle et de l'éducation ;
4. Un Service de suivi et de réinsertion chargé du suivi post-hébergement et de la réintégration communautaire.

B. Partenaires institutionnels

- Ministère des affaires Sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale ;
- Gouvernorat des provinces intéressées notamment celui de l'Ituri ;
- Les services provinciaux en charge de l'Éducation, la Santé et la protection sociale.

C. Partenaires techniques et communautaires

- ONG locales et internationales spécialisées dans la protection de l'enfant.
- Communautés locales et comités de parents d'accueil.

VI. METHODES

Approche Holistique : Le centre adopte une approche globale en fournissant non seulement un hébergement, mais aussi des programmes éducatifs, des activités récréatives et services de santé mentale, afin d'aider les enfants à se reconstruire et à se réintégrer dans la société.

En somme, la création du centre de récupération et d'hébergement des enfants de l'Ituri vise à répondre aux défis spécifiques auxquels font face les enfants dans cette région, en leur offrant un refuge et les outils nécessaires pour un avenir meilleur.

VII. ACTIVITES PREVUES

Organiser une variété d'activités enrichissantes et éducatives pour soutenir le développement des enfants.

Ateliers d'éducation : De 12 à & 18 ans

- Cours de soutien scolaire pour aider les enfants dans leurs études.
- Ateliers de sensibilisation sur la santé, l'hygiène et la nutrition.

Activités artistiques et créatives : Tout âge

- Ateliers de peinture, dessin et sculpture pour encourager l'expression artistique.
- Cours de musique et de danse pour développer les talents.

Sports et jeux : De 12 à & 18 ans

- Organisation de compétitions sportives (football, basketball, courses etc.) pour promouvoir le travail d'équipe et la santé physique.
- Activités de plein air comme des randonnées ou des jeux de groupe.

Formation professionnelle : De 12 à & 18 ans

- Ateliers de formation pour apprendre des métiers (couture, menuiserie, jardinage, etc.) afin de préparer les enfants à leur avenir

Journées thématiques : De 12 à & 18 ans

- Organisation de journées consacrées à des thèmes spécifiques (environnement, droits des enfants, cultures locales) avec des activités et des discussions.

Groupe de parole et de soutien : De 12 à & 18 ans

- Sessions de discussion où les enfants peuvent partager leurs expériences et exprimer leurs émotions dans un environnement sûr.

Sorties éducatives : Tout âge

- Visites de musées, de parcs naturels ou d'autres lieux d'intérêt pour élargir leurs horizons.

Heures de lecture : De 12 à 18 ans

- Sessions de lecture de contes ou histoires pour développer l'imaginaire des enfants et améliorer leurs compétences en lecture.

Jardinage : De 12 à 18 ans

- Création d'un petit jardin où les enfants peuvent apprendre à cultiver des plantes et à comprendre la nature.

Cours de cuisine : De 12 à 18 ans

- Apprentissage de recettes simples pour promouvoir des compétences pratiques et une alimentation saine.

VIII. CALENDRIER TRIENNAL

Phase du projet	Activités	Durée	Date de début	Date de fin
Phase 1 : Préparation	-Étude de faisabilité	2 mois	-Janvier 2026	-Février 2026
	-Collecte de fonds	3 mois		-Avril 2026
	-Identification et acquisition d'un site	1 mois	-Février 2026	-Mars 2026
			-Mars 2026	
Phase 2 : Construction	-Conception des plans	1 mois	-Avril 2026	-Avril 2026
	-Construction du bâtiment	6 mois		-Octobre 2026
			-Mai 2026	-Décembre 2026

	- Aménagement intérieur	2 mois	- Novembre 2026	
Phase 3 : Mise en œuvre	-Recrutement du personnel	1 mois	- Décembre 2026	-Décembre 2026
	-Formation du personnel	1 mois 1 mois	- Janvier 2027	-Janvier 2027 -Février 2027
	-Lancement des activités d'hébergement	2 mois	-Février 2027	
	-Lancement des services d'éducation		-Mars 2027	-Avril 2027
Phase 4 : Suivi et évaluation	-Suivi des activités	24 mois	-Mai 2026	-Avril 2028
	-Évaluation intermédiaire	12 mois après le lancement	-Aout 2027	
	-Rapport de fin de projet	3 mois après la fin du projet	-Mai 2028	- Juillet 2028

IX. AXES STRATÉGIQUES, RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Axe stratégique	Résultats attendus	Indicateurs de performance
Protection et hébergement	1 500 enfants accueillis et hébergés par an	% d'enfants bénéficiaires du programme, taux de fréquentation du centre
Santé et nutrition	Amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire	% d'enfants suivis médicalement, taux de vaccination complet

Éducation et psychosocial	80 % des enfants réintégrés dans un parcours éducatif	Taux de participation scolaire et activités psychosociales
Réinsertion sociale	70 % des enfants réintégrés dans leur famille ou communauté	% d'enfants réinsérés après programme

X. SUIVI ET ÉVALUATION

1. Indicateurs de suivi

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'enfants accueillis dans le centre chaque mois.
- Taux de réinsertion des enfants dans leur famille ou communauté (objectif de 80% après 6 mois)
- Fréquence des activités de soutien psychologique et éducatif (minimum de 4 sessions par mois)

Indicateurs qualitatifs :

- Satisfaction des enfants concernant les services offerts.
- Amélioration du bien-être psychologique des enfants (évaluée par des entretiens et des questionnaires)
- Perception des familles et des communautés sur le centre.
- Changements observés dans le comportement des enfants (évalué par le personnel éducatifs)

2. Méthodologie de suivi

Collecte de données :

Utilisation de questionnaires, d'entretiens et de groupes de discussion pour recueillir des informations auprès des enfants, du personnel et des familles.

Mise en place d'une base de données pour suivre les progrès des enfants et les services fournis.

Fréquence du suivi :

- Suivi mensuel des indicateurs quantitatifs.
- Évaluations qualitatives tous les six mois.

3. Évaluation des résultats

Évaluation intermédiaire : Une évaluation sera réalisée à mi-parcours pour analyser les progrès et ajuster les actions si nécessaires.

Évaluation finale : A la fin du projet, une évaluation complète sera menée pour mesurer l'impact global, en comparant les résultats aux objectifs initiaux.

4. Rapport et Communication

- Des rapports trimestriels seront rédigés pour partager les résultats du suivi avec les parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds, les partenaires et la communauté ;
- Organisation de réunions régulières pour discuter des progrès et des défis rencontrés.

5. Utilisation des résultats

- Amélioration les services offerts par le centre ;
- Informer les politiques et les pratiques concernant la prise en charge des enfants vulnérables ;
- Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des ressources pour le projet.

Fait à Kinshasa, Le 22/09/2025

Madame Aurélia Joy PAE

Coordonnatrice adjointe de la FONDATION BAMANISA

**ANNEXE 1 : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION DU
BATIMENT ABRITANT LE CENTRE DE RECUPERATION DES ENFANTS VICTIMES
DES CONFLITS ARMES A BUNIA DANS LA PROVINCE DE L'ITURI EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

(AVANT PROJET SOMMAIRE)

 Destinataire : **FONDATION BAMINSA**

 Entreprise : **TEFEN SA/DIRECTIONTECHNIQUE**

Lieu et Date : **Kinshasa, le 07 Novembre 2025**

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
0	Installation et repli chantier	%	fft		
	Sous total 0				
I. D ORTOIRS					
N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m3	264,08	10	\$ 2 640,80
1.2	Remblai	m3	443,83	15	\$ 6 657,45
	Sous total 1				\$ 9 298,25
2	Béton non armé				

2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m3	16	200	\$ 3 200,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3 Ep= 10 cm	m3	94,64	280	\$ 26 499,20
	Sous total 2				\$ 29 699,20
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m3	216	195	\$ 42 120,00
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m3	272	180	\$ 48 960,00
	Sous total 3				\$ 91 080,00
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m3	15,28	500	\$ 7 640,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m3	22,04	450	\$ 9 918,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m3	37,04	550	\$ 20 372,00
	Sous total 4				\$ 37 930,00
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m3	10,4	500	\$ 5 200,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m3	3,2	500	\$ 1 600,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m²	1442,2	25	\$ 36 055,00
	Sous total 5				\$ 42 855,00
	Total I				\$ 210 862,45

II. ATELIERS

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m3	137,76	10	\$ 1 377,60
1.2	Remblai	m3	270,24	15	\$ 4 053,60
	Sous total 1				\$ 5 431,20
2	Béton non armé				

2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m ³	9	200	\$ 1 800,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3, Ep= 10 cm	m ³	55,6	280	\$ 15 568,00
	Sous total 2				\$ 17 368,00
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m ³	121,12	195	\$ 23 618,40
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m ³	148,52	180	\$ 26 733,60
	Sous total 3				\$ 50 352,00
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m ³	17,48	500	\$ 8 740,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m ³	12,6	450	\$ 5 670,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m ³	9,44	550	\$ 5 192,00
	Sous total 4				\$ 19 602,00
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m3	7,6	500	\$ 3 800,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m3	1,92	500	\$ 960,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m2	649,6	25	\$ 16 240,00
	Sous total 5				\$ 21 000,00
	Total II				\$ 113 753,20

III. GRANDES S ALLES E T BUREAUX

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m3	68,77	10	\$ 687,70
1.2	Remblai	m3	171,68	15	\$ 2 575,20
	Sous total 1				\$ 3 262,90
2	Béton non armé				

2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m3	9,51	200	\$ 1 902,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3 Ep= 10 cm	m3	18,88	280	\$ 5 286,40
	Sous total 2				\$ 7 188,40
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m³	66,89	195	\$ 13 043,55
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m³	81,86	180	\$ 14 734,80
	Sous total 3				\$ 27 778,35
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m³	8,34	500	\$ 4 170,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m³	8,88	450	\$ 3 996,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m3	2,46	550	\$ 1 353,00
	Sous total 4				\$ 9 519,00
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m³	5,68	500	\$ 2 840,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m³	1,46	500	\$ 730,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m²	525,9	25	\$ 13 147,50
	Sous total 5				\$ 16 717,50
	Total III				\$ 64 466,15

IV. DI SPENSAIRE

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m³	33,03	10	\$ 330,30
1.2	Remblai	m³	68,51	15	\$ 1 027,65
	Sous total 1				\$ 1 357,95

2	Béton non armé				
2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m ³	2,5	200	\$ 500,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3 Ep= 10 cm	m ³	11,51	280	\$ 3 222,80
	Sous total 2				\$ 3 722,80
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m ³	31,38	195	\$ 6 119,10
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m3	37,25	180	\$ 6 705,00
	Sous total 3				\$ 12 824,10
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m ³	3,89	500	\$ 1 945,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m ³	3,5	450	\$ 1 575,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m ³	5,46	550	\$ 3 003,00
	Sous total 4				\$ 6 523,00
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m3	1,86	500	\$ 930,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m3	0,53	500	\$ 265,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m2	161,89	25	\$ 4 047,25
	Sous total 5				\$ 5 242,25
	Total IV				\$ 29 670,10

V. THEATR E DE VERDURE

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m3	109,17	10	\$ 1 091,70
1.2	Remblai	m3	141,91	15	\$ 2 128,65

	Sous total 1				\$ 3 220,35
2	Béton non armé				
2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m ³	2,37	200	\$ 474,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3 Ep= 10 cm	m ³	88,84	280	\$ 24 875,20
	Sous total 2				\$ 25 349,20
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m ³	44,48	195	\$ 8 673,60
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m ³	68,87	180	\$ 12 396,60
	Sous total 3	m ³			\$ 21 070,20
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m3	3,99	500	\$ 1 995,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m3	119,76	450	\$ 53 892,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m ³	3,15	550	\$ 1 732,50
	Sous total 4				\$ 57 619,50
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m ³	1,78	500	\$ 890,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m ³	0,5	500	\$ 250,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m ²	156,01	25	\$ 3 900,25
	Sous total 5				\$ 5 040,25
	Total V				\$ 112 299,50

VI. RE FECTOIRE

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m3	66,02	10	\$ 660,20
1.2	Remblai	m ³	100,94	15	\$ 1 514,10

	Sous total 1	m ³			\$ 2 174,30
2	Béton non armé				
2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m ³	4	200	\$ 800,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3 Ep= 10 cm	m ³	23,66	280	\$ 6 624,80
	Sous total 2				\$ 7 424,80
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m ³	54	195	\$ 10 530,00
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m ³	68	180	\$ 12 240,00
	Sous total 3				\$ 22 770,00
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m3	3,82	500	\$ 1 910,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m3	5,5	450	\$ 2 475,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m3	9,26	550	\$ 5 093,00
	Sous total 4				\$ 9 478,00
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m ³	2,6	500	\$ 1 300,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m ³	0,8	500	\$ 400,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m ²	360,6	25	\$ 9 015,00
	Sous total 5				\$ 10 715,00
	Total VI				\$ 52 562,10

VII. LOGEMENT GESTIONNAIRE

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m ³	33,03	10	\$ 330,30

1.2	Remblai	m ³	68,51	15	\$ 1 027,65
	Sous total 1				\$ 1 357,95
2	Béton non armé				
2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m3	m ³	2,5	200	\$ 500,00
2.2	Dalle de sol légèrement armé dosé à 300 kg/m3 Ep= 10 cm	m ³	11,51	280	\$ 3 222,80
	Sous total 2				\$ 3 722,80
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m ³	31,38	195	\$ 6 119,10
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m ³	37,25	180	\$ 6 705,00
	Sous total 3				\$ 12 824,10
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m ³	3,89	500	\$ 1 945,00
4.2	Béton armé B4 pour chappe d'égalisation, dosé à 350 kg/m3	m ³	3,5	450	\$ 1 575,00
4.3	Béton armé B4 pour poutre et linteau dosé à 350 kg/m3	m ³	5,46	550	\$ 3 003,00
	Sous total 4				\$ 6 523,00
5	Couverture				
5.1	Madrier 5/15	m ³	1,86	500	\$ 930,00
5.2	Pannes en chevron 5x5	m ³	0,53	500	\$ 265,00
5.3	Tôles ondulées galvanisées bg28	m ²	161,89	25	\$ 4 047,25
	Sous total 5				\$ 5 242,25
	Total VII				\$ 29 670,10

VIII. EA U ET ENERGIE

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				

1	Mouvement des terres				
1.1	Forage	unité			\$ 25 000,00
	Sous total 1				\$ 25 000,00
2	Energie solaire et électrique				
2.1	Fourniture groupe électrogène 50 KVA + carburant	pce			\$ 15 000,00
2.2	Panneaux solaire	pce			\$ 50 000,00
	Sous total 2				\$ 65 000,00
	Total VIII				\$ 90 000,00

IX. ESPA CE RECREATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	verdure	fft			\$ 15 000,00
2	Terrain Football	fft			\$ 7 000,00
3	Terrain Basketball	fft			\$ 20 000,00
	Total IX				\$ 42 000,00

X. CLOTURE DU SITE

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U EN \$	P.T EN \$
	travaux des gros Œuvres				
1	Mouvement des terres				
1.1	Déblai	m³	1045,44	10	\$ 10 454,40
1.2	Remblai	m³	554,4	15	\$ 8 316,00
	Sous total 1				\$ 18 770,40
2	Béton non armé				
2.1	Béton de propreté B2 en contact avec le sol Ep= 5cm, dosé à 200 kg/m³	m³	36,3	200	\$ 7 260,00
	Sous total 2				\$ 7 260,00
3	Maçonnerie				
3.1	Maçonnerie en bloc plein de 15x15x40	m³	435,6	195	\$ 84 942,00
3.2	Elévation en bloc creux de 15x15x40	m³	217,8	180	\$ 39 204,00

	Sous total 3				\$ 124 146,00
4	Ouvrage en béton armé				
4.1	Béton armé B4 pour colonnes et semelles, dosé à 350 kg/m3	m³	71,81	500	\$ 35 905,00
	Sous total 4				\$ 35 905,00
5	menuiserie métallique				
5.1	Fourniture et pose grille métallique	ml	2062,25	100	\$ 206 225,00
	Sous total 5				\$ 206 225,00
	Total X				\$ 392 306,40
TOT AL HORS SECONDS ŒUVRES ET FRAIS ADMINISTRATIF					\$ 1 137 590,00
	TRAVAUX DES SECONDS ŒUVRES	30%			\$ 341 277,00
TOTAL GENERAL					\$ 1 478 867,00

ANNEXE 2 : PLAN BUDGÉTAIRE SYNTHÉTIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Catégorie	Montant (USD)	Description
Prise en charge alimentaire et sanitaire	1 000 000	Nourriture, soins médicaux, médicaments
Encadrement éducatif et psychosocial	800 000	Salaires enseignants, éducateurs, activités scolaires et psychosociales

Paiement du personnel et gestion du centre	700 000	Salaires administratifs, charges sociales
Logistique, maintenance et suivi	500 000	Entretien bâtiment, véhicules, fournitures, suivi-évaluation
Fonds de contingence	0	Inclus dans les postes existants
TOTAL	3 000 000	Fonctionnement triennal

TABLEAU RECAPITILATIF BUGDETAIRE	
EXECUTION DES TRAVAUX DU CENTRE DE RECUPERATION	\$ 1 478 867,00
FRAIS ANNEXE (Entretien + Maintenance etc.)	\$ 3 000 000,00
TOTAL	\$ 4 478 867,00

ANNEXE 4 : PERSPECTIVES

Image1. Vol d'oiseau 1



Image2. Vol d'oiseau 2



Image 3. Dortoirs et ateliers



Image 4. Refectoire



Image 5. Theatre de verdure



Image 6. Sanitaire



Image 7. Parking



Image 8. Espace récréatif



Image 9. Dispensaire

